Image not found or type unknown

Garde alternee - pension alimentaire et charges familiales

Par **Steelyfr**, le **04/10/2010** à **11:54**

Bonjour,

Nos deux enfants sont en garde alternee et faisaient, jusqu'a ce jour, l'objet d'une prise en charge totale de leurs frais directs (frais de scolarite, mutuelle, cantine, sports...) par leur pere. Un nouveau jugement impose au pere le versement d'une pension alimentaire de 200€/enfant a la mere (du fait de la disparite de ressources), tout en maintenant la garde alternee.

Le pere avance aujourd'hui qu'il ne doit plus contribuer aux frais directs des enfants (les memes que mentionnes ci-dessus) du fait qu'il verse une pension alimentaire a la mere, et que c'est elle qui doit en assumer integralement la charge.

Qu'en est-il en pratique du partage des frais en cas de garde alternee et de versement d'une pension alimentaire en meme temps?

Merci d'avance pour vos reponses.

Par **Domil**, le **04/10/2010** à **14:14**

Et le jugement dit quoi pour le partage des frais ?
S'il ne dit rien, refaites une requête au JAF pour l'établir

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés